

Laïcité : la laïcité à l'École

Fiche méthode

(EMC 6^e · Respecter des règles et en comprendre la finalité : la laïcité à l'École)

La démarche pour analyser une situation de laïcité à l'école

1. **Je repère le lieu.** École ou établissement public ? Pendant une activité liée à l'enseignement ?
2. **Je repère la personne.** Un élève (usager) ou un personnel (neutralité) ?
3. **Je cherche la règle :** la loi de 2004 ou l'article de la Charte qui s'applique.
4. **Je justifie** en disant quelle liberté la règle protège.

Le réflexe — à l'école publique, les élèves sont libres de leurs convictions sans signe ostensible ; les personnels sont neutres ; tous respectent les règles communes.

Étape 1 · Le lieu

Réflexe — école publique, ses abords, une sortie scolaire : la protection contre les pressions s'applique.

Exemple. À la grille d'un collège public, des adultes tentent chaque matin de convertir des élèves.

Pression sur les croyances **aux abords immédiats** : interdite depuis 2019 (article L. 141-5-2 du Code de l'éducation).

Attention — la loi de 2004 ne s'applique qu'aux établissements publics.

Étape 2 · La personne

Réflexe — élève : liberté sans signe ostensible ; personnel : stricte neutralité ; parent : non concerné par la loi de 2004.

Exemple. Un CPE affiche dans son bureau une affiche de soutien à un candidat aux élections.

C'est un **personnel** : devoir de stricte neutralité, y compris politique (art. 11). Ce n'est pas conforme.

Attention — la neutralité concerne aussi les convictions politiques.

Étape 3 · La règle

Réflexe — je cite la loi de 2004 ou le numéro de l'article de la Charte.

Exemple. Une élève refuse de faire le travail demandé en arts plastiques, sur une œuvre religieuse, au nom de ses convictions.

Article 12 : aucun élève ne peut contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

Attention — l'article 13 concerne le refus d'une règle ; l'article 12, la contestation d'un enseignement.

Étape 4 · Justifier

Réflexe — je dis quelle liberté la règle protège, et pour qui.

Exemple. Pourquoi interdire les signes ostensibles aux élèves ?

Pour qu'aucun élève ne subisse de **pression** ni ne soit montré du doigt : chacun fait ses propres choix (art. 6).

Attention — l'interdit ne vise aucune religion en particulier.

Les pièges

- Croire que la loi de 2004 interdit tout signe religieux : elle vise les signes ostensibles.
- Croire que les élèves doivent être neutres comme les professeurs.
- Oublier que la neutralité des personnels porte aussi sur la politique.
- Confondre critiquer une idée (permis) et mépriser une personne (interdit).

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).